

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00107**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s)** : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
**Procurat(i)on(s)** : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Albino DA SILVA  
**Absent(e)(s)** :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *Martine Schwartz*  
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - Demais

068-200052603-20211115-D20210010710-DE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00108**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s)** : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
**Procurat(i)on(s)** : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Albino DA SILVA  
**Absent(e)(s)** :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :  
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

*Martine Schwartz*

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - Demais

068-200052603-20211115-D20210010810-DE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00109**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)s** : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eléane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahla GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
**Procurations** : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)s/ excuse(e)s** : M. Albino DA SILVA  
**Absent(e)s** :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES  
DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PREND** acte des décisions suivantes :

**Alinéa 4 : Marchés publics**

Travaux d'extension et de transformation du Centre Albert Schweitzer à Kaysersberg Vignoble :

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT de l'avenant
Lot 17 Electricité /courant faible	12/10/21	Remise en l'état de l'horloge monumentale Avenant n° 3 Montant du marché initial : 100 185, 60 € Montant du marché initial + avenants : 120 504, 60 €	ELEC 2M	3 317,50 €

RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

008-200052663-20211115-020210010910-DE

Rénovation de l'école maternelle Bristol en crèche

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT de l'avenant
Lot 10 Carrelage	20/10/21	Avenant n° 1 Montant du marché initial : 2 759,64 € Montant du marché initial + avenants : 3 402,64 €	MULTISOLS	643 €
Lot 1 Gros œuvre démolition	03/11/21	Avenant n° 3 Montant du marché initial : 103 480,60 € Montant du marché initial + avenants : 120 975,15 €	ETS CLB	7 424,05 €
Lot 1 Gros œuvre démolition	03/11/21	Avenant n° 4 Montant du marché initial : 103 480,60 € Montant du marché initial + avenants : 158 010,73 €	ETS CLB	37 035,58 €

**Alinéa 6 – Assurance - Indemnité de sinistre**

14/10/2021 : remboursement de 644,40 € suite à un choc de véhicule non identifié sur mobilier urbain

15/10/2021 : remboursement de 1142,00 € suite à un choc de véhicule non identifié sur mobilier urbain

02/11/2021 : remboursement de 859,48 € suite à un choc de véhicule identifié sur mobilier urbain

**Alinéa 26 attribution de subventions :**

Financier	Dispositif	Objet/ projet	Montant subventionnable HT	Montant HT	Taux
ETAT	FNADT – Petites villes de demain	Financement du poste de chef de projet « Petites villes de demain »	41 015 €	30 761 €	75 %

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

*M. Schwartz*  


Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00110**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
**Séance du 15 novembre 2021**

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s)** : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
**Procurations(s)** : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(s)** : M. Albino DA SILVA  
**Absent(e)(s)** :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**REFONTE DES TARIFS DE STATIONNEMENT**

Mme Marie-Paule BALERNA, Adjointe déléguée au Domaine Public et au Cadre de Vie présente à l'assemblée :

En raison de l'afflux toujours plus important des touristes au centre historique, il a été décidé courant 2018, qu'un aménagement de la politique de stationnement à Kayserberg s'imposait.

En février 2019, le cabinet d'étude ITEM pose son diagnostic : l'offre de stationnement à Kayserberg est suffisante pour satisfaire les besoins en matière de stationnement des riverains du centre historique, pourtant ces derniers ne trouvent pas toujours un emplacement de stationnement convenable.

De plus, le système alors en place des vignettes arrive à bout de souffle. En effet, les statistiques montrent que le nombre de vignettes vertes actuellement en circulation est supérieur au nombre de véhicules effectivement présents dans les foyers de la commune. Cette dérive a été amplifiée par la création de la commune nouvelle et l'élargissement du privilège des vignettes vertes à tous les habitants de Kayserberg Vignoble.

En mai 2019, différentes propositions sont formulées pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre aux riverains du centre historique de trouver un emplacement de stationnement aux abords de leurs logements
- Harmoniser la politique de stationnement par rapport aux autres villes touristiques
- Proposer une grille tarifaire lisible permettant la prise en compte des différents cas d'usage
- Se mettre en conformité face au principe d'égalité tout en proposant aux habitants et actifs de Kayserberg Vignoble un tarif adéquat

Deux scénarios permettent de répondre à ces objectifs : rendre le stationnement payant dans toute la commune mais proposer une différenciation de tarif à l'avantage des résidents du centre historique ou restreindre l'accès au centre historique uniquement à ses riverains.

En raison de la crise sanitaire, la réunion publique prévue pour échanger sur ces hypothèses n'a pu se tenir, c'est en octobre 2021. C'est en définitive le scénario du « tout payant » qui a été retenu, en mettant une place une différenciation tarifaire entre les visiteurs et les résidents de Kayserberg

RECU EN PRÉSENCE  
Le 18 novembre 2021  
VIA DOTELEC - Dematis  
068-200057603-20211115-D2021001100-DE

Vignoble. De plus, pour favoriser les résidents du centre historique, le stationnement dans ce secteur sera possible mais à un prix dissuasif.

Il est précisé que le stationnement restera gratuit le lundi matin lors du marché hebdomadaire et en permanence sur les parkings « Bristol » et « Théo Faller ».

Pour appliquer cette nouvelle politique de stationnement, des abonnements spécifiques à chaque catégorie d'usagers seront mis en place. Cela permettra de fait une modernisation de la gestion des abonnements désormais possible par voie dématérialisée de l'interface permettant la délivrance de ces derniers.

Les différents tarifs proposés ont été débattus en commission Domaine Public et Cadre de vie le 2 novembre. Ces derniers doivent être lisibles et adaptés à chaque type d'usagers. On distingue désormais deux zones de stationnement : les parkings de ceinture (zone tarifaire verte) à destination des visiteurs et le stationnement dans le centre historique de Kayserberg (zone tarifaire rouge) dont le montant dissuasif a pour objectif de limiter l'usage par les visiteurs au détriment des riverains qui bénéficient d'un abonnement à tarif privilégié.

Les nouveaux principes sont détaillés ci-dessous :

**Parkings de ceinture**

- Payant du lundi au dimanche, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Gratuité entre 12h00 et 14h00 + gratuité le lundi matin
- Grille tarifaire :

	0h-1h	1h-2h	2h-3h	3h-4h	4h-5h	5h-6h	6h-7h	7h-8h
Tarif horaire	1 €	1 €	2 €	2 €	3 €	3 €	4 €	19 €
Tarif cumul	1 €	2 €	4 €	6 €	9 €	12 €	16 €	35 €

**Stationnement centre historique**

- Payant du lundi au dimanche, de 9h00 à 19h00
- Limité à 2h
- Grille tarifaire :

	0h-1h	1h-45h	1h45-2h
Tarif horaire	5 €	5 €	25 €
Tarif cumul	5 €	10 €	35 €

**Stationnement des autocars - Erlenbad**

- Payant 24h/24
- Limité à 6h
- Grille tarifaire :

	0h-1h	1h-2h	2h-3h	3h-4h	4h-5h	5h-6h
Tarif horaire	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	10 €
Tarif cumul	5 €	10 €	15 €	20 €	25 €	35 €

**Abonnements**

Afin de répondre aux objectifs décrits ci-dessus, il est proposé les abonnements suivants :

- **Abonnement « riverains du centre historique »**
  - Coût annuel : 6 €
  - Permet aux riverains du centre historique de stationner sur tous les emplacements matérialisés (sauf zone bleue)
- **Abonnement « habitants de Kayserberg Vignoble hors centre historique »**
  - Coût annuel : 6 €
  - Permet aux détenteurs de cet abonnement de stationner sur les parkings de ceinture

- Abonnement « Actifs centre historique »
  - Coût mensuel : 4 €
  - Coût annuel : 48 €
  - Permet aux détenteurs de cet abonnement de stationner sur les parkings de ceinture
- Abonnement « Proche (1<sup>er</sup> degré) de parents résidents au centre historique »
  - Coût annuel : 24 €
  - Permet aux détenteurs de cet abonnement de stationner sur les parkings de ceinture

**Hôtels et Gîtes du centre historique de Kaysersberg**

De manière à répondre aux besoins en matière de stationnement des propriétaires d'hôtels et de gîtes qui ne disposent pas de stationnement privé pour leurs clients, il leur est proposé d'acheter des coupons qui permettraient de stationner sur les parkings de ceinture durant 24h. Ces coupons seraient au tarif de 5 €.

Par ailleurs, profitant de la refonte de la politique de stationnement, il est proposé de fixer le montant du forfait post-stationnement à 35 €. En effet, ce tarif permettrait d'en proposer un minoré à 20 €, à la condition que le FPS soit acquitté dans les 3 jours. Cette mesure vise à réduire le taux de non recouvrement des amendes, notamment par les touristes étrangers.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

\*\*\*\*\*

VU la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM)  
 VU la loi N° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 fixant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
 VU l'arrêté 2018/239 réglementant le stationnement à Kaysersberg

CONSIDERANT le système en place et sa nécessaire adaptation à la loi,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**CONFIRME** les modalités d'organisation du stationnement payant et réglementé déjà en place sur le territoire de la commune de Kaysersberg Vignoble  
**FIXE** le montant du forfait post stationnement (FPS) pour l'ensemble des zones payantes de la commune à 35 €, minoré à 20 € si paiement dans les 3 jours  
**FIXE** les tarifs et modalités de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 tel que précisé dans l'annexe jointe à la présente délibération.  
**AUTORISE** Mme le MAIRE ou son représentant à prendre ou à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente décision.

**VOTE A MAIN LEVEE**

<b>Nombre de Votants : 28</b>	<b>Dont présents : 27</b>	<b>Dont procurations : 1</b>
<b>POUR : 22</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 6</b> (M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,  
 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00111**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre en section de fonctionnement par le budget principal au budget annexe Camping au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 30 000 €. Le montant définitif de la subvention d'équilibre à verser sera actualisé au vu des réalisations réelles de dépenses et recettes 2021.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire. Le montant définitif de la subvention d'équilibre à verser sera actualisé au vu des réalisations réelles de dépenses et recettes 2021.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

**BUDGET ANNEXE CAMPING - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE**

M. Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique que le budget annexe du Camping est financé principalement par des recettes de tarification (entrées).

Les prévisions de recettes du budget annexe pour 2021 lors du budget primitif ont été fixées à 130 000 €. A ce jour, et après fin de la période d'ouverture du Camping, les recettes de droits d'entrées sont estimées à environ 100 000 € soit inférieures de 30 000 € au budget prévisionnel.

Dans ce contexte, et afin d'équilibrer le budget annexe Camping, il est proposé de fixer à 30 000 € le montant de la subvention d'équilibre versée en section de fonctionnement par le budget principal au budget annexe Camping au titre de l'exercice 2021.

Le montant définitif de la subvention d'équilibre à verser sera actualisé au vu des réalisations réelles de dépenses et recettes 2021.

La subvention sera imputée au budget principal en dépense de fonctionnement, chapitre 65, article 657363 et en recette de fonctionnement au budget annexe Camping, chapitre 75, article 7552.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,

Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - Demaris

008-200052003-20211115-02021001110-DE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 19  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00112**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
Procurations(s) : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Albino DA SILVA  
Absent(e)(s) :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**BUDGET ANNEXE CAMPING - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

M. Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique qu'il est proposé une décision modificative n°1 du budget annexe Camping pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en recettes et dépenses.

Cela résulte des éléments suivants :

1/ Ajustement d'une moindre de recettes de droits d'entrée perçus en 2021 de 30 000 €. Le budget primitif prévoit une recette de 130 000 €, la recette définitive 2021 devrait atteindre environ 100 000 €.

2/ Inscription d'une subvention d'équilibre qui sera versée par le budget principal à hauteur de 30 000 €.

L'ensemble de ces mouvements est traduit comptablement dans les tableaux ci-après.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre / Article - Opération	Montant	Chapitre / Article - Opération	Montant
		73 Impôts et taxes / 7336 Droits de place	-30 000,00
		75 Autres produits de gestion courante / 7552 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	30 000,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021  
VIA DOTELEC - Dematis  
008 200052603-20211115-D20210011210-DE

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Camping telle que précisée dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00113**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
Procurations : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)s excusé(e)s : M. Albino DA SILVA  
Absent(e)s :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

M. Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique qu'il est proposé une décision modificative n°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 229 566,00 €.

Cela résulte de la synthèse des éléments suivants :

1/ Inscription de charges de personnel complémentaires à hauteur de 65 000 € correspondant notamment à une régularisation de congé longue maladie, au paiement d'heures dans le cadre de départ à la retraite, d'une indemnisation à payer suite à contentieux, à la création d'un poste d'alternant pour le Centre Schweizer.  
Ces dépenses seront compensées pour partie par l'encaissement de recettes à venir.

2/ Réduction de la participation au FPIC de 13 789 € suite à la notification du montant définitif 2021.

3/ Inscription d'une subvention d'équilibre à verser au budget annexe camping à hauteur de 30 000 € afin de compenser les moindres recettes d'entrées perçues en 2021 par rapport à la prévision budgétaire.

Le budget primitif 2021 du camping prévoyait une recette de 130 000 €, la recette définitive 2021 devrait s'élever à environ 100 000 €.

4/ Inscription de recettes complémentaires dans le cadre de la régularisation du montant définitif 2020 de la compensation de pertes de recettes versée par l'Etat au titre de la crise sanitaire pour 71 188 €. Le montant de la compensation s'élève au total à 193 344 €

5/ Inscription de 22 328 € de recettes complémentaires d'ajustements des crédits des contributions directes, des compensations fiscales et de la DGF, suite aux notifications des

montants 2021

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOFEEC - Dematis

068-200052603-20211115-02021001130-DE

- Contributions directes (ajustements suite à la disparition de la TH et de la perception de la TF du Département) : - 178 088 €
- Compensations de taxes foncières : + 255 297 €
- Compensation de taxe d'habitation : - 46 808 €
- Dotation forfaitaire : - 17 430 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 9 357 €

6/ Ajustement de la répartition de crédits entre l'Attribution de compensation et le reversement par le SDEA du coût de la gestion du service assainissement collectif vignoble

- Part remboursée par le SDEA - 24 005,60 €
- Attribution de compensation versée par la commune de commune (CCVK) : + 24 005,60 €

7/ Ajustements et inscription de crédits 2021 de certaines opérations d'équipement :

- Opération 18304 PATRIMOINE HISTORIQUE : + 24 500 € afin de prendre en compte la participation définitive de la commune aux fouilles archéologiques percement porte du château.
- Opération 18501 CHEMINS RURAUX : + 3 200 € afin de prendre en compte des travaux chemin Thieboldsbrunnweg
- Opération 19303 RENOV. ENERGETIQ. ECOLE GEILER : + 23 000 € au titre des différentes études à mener (SPS, amiante, structure, électricité, carottage...)
- Opération 21202 DECORATION DE NOEL : + 1 950 € ajustement de crédits suite aux devis transmis par les fournisseurs
- Opération 21305 REPARATION REMPART ENTREE OUEST KI : + 3 400 € ajustement de crédits suite aux devis transmis par les fournisseurs
- Opération 21307 MODIFCATIONS FONTAIN PLACE MAIE KB : + 3 400 € ajustement de crédits suite aux devis transmis par les fournisseurs
- Opération 21 308 REPRISE ETANCHEITE FONTAINE EGLISE SI TRIBUNAL KB : + 3 600 € ajustement de crédits suite aux devis transmis par les fournisseurs
- Opération 21902 RESTRUCTURATION DES SERVICES : + 20 000 € afin de prendre en compte les frais de maîtrise d'œuvre et d'études pour le réaménagement partiel des locaux rez de chaussée de la Mairie de Kaysersberg
- Opération 21904 AMENAGEMENT R+1 MAIRIE DE SIGOLSHEIM : Inscription nouvelle de 53 000 € afin de prendre en compte les frais de maîtrise d'œuvre et d'études pour le réaménagement du R+1 Mairie de Sigolsheim,

8/ Réduction de 420 000 € au titre du FCTVA perçu sur 2021.

9/ Compte tenu de ces éléments le virement à la section d'investissement progresse de 12 305 €.

10/ Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire d'augmenter l'emprunt d'équilibre de 543 745 €, ce qui porte le montant total inscrit au budget 2021 à 1 548 833,40 €.

L'ensemble de ces mouvements est traduit comptablement dans les tableaux ci-après.

Chapitre / Article - Opération	Montant	Chapitre / Article - Opération	Montant
012 Charges de personnel / 64111 Rémunération principale titulaires	65 000,00		
014 Atténuation de produits / 739223 FPIC	-13 789,00		
65 Autres charges de gestion courante / 657363 Etablissement et services à caractère administratif	30 000,00		
		74 Dotations et participations / 7488 Autres attributions et participations	71 188,00
		73 Impôts et taxes / 73111 Impôts directs locaux	-178 088,00
		74 Dotations et participations / 74834 Compensations exonération taxe s foncières	255 297,00
		74 Dotations et participations / 74835 Compensations exonération taxe habitation	-46 808,00
		74 Dotations et participations / 74111 Dotation forfaitaire	-17 430,00
		74 Dotations et participations / 74121 Dotation de Solidarité Rurale	9 357,00
		70 Produits services, domaines et vente diverses / 70878 Remboursement frais par autres redevables	-24 005,60
		73 Impôts et taxes / 73211 Attribution de compensation	24 005,60
023 Virement à la section d'investissement	12 305,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>93 516,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>93 516,00</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Opération - Chap/Article	Montant	Opération - Chap/Article	Montant
18304 Patrimoine Historique / 23 Immobilisations en cours / 2313 Constructions	24 500,00		
18501 Chemins ruraux / 21 Immobilisations corporelles / 2151 Réseaux de voirie	3 200,00		
19303 Renov. Energetiq. Ecole Geller / 20 Immobilisations incorporelles / 2031 Frais d'etudes	23 000,00		
21202 Décoration de Noël / 21 Immobilisations corporelles / 2188 Autres immobilisations corporelles	1 950,00		
21305 Réparation rempart entrée Ouest KI / 21 Immobilisations corporelles / 2135 Installations générales, agencements	3 400,00		
21307 Modifications fontaine place Mairie KB / 21 Immobilisations corporelles / 2135 Installations générales, agencements	3 400,00		
21308 Reprise étanchéité fontaine église St tribunal KB / 21 Immobilisations corporelles / 2135 Installations générales, agencements	3 600,00		
21902 Restructuration des services / 23 Immobilisations en cours / 2315 Installation, matériel et outillage technique	20 000,00		
21904 Aménagement R+1 Mairie Sigolsheim / 23 Immobilisations en cours / 2315 Installation, matériel et outillage technique	53 000,00		
		021 Virement de la section de fonctionnement	12 305,00
		10 Dotations, fonds divers, réserves / 10222 FCTVA	-420 000,00
		16 Emprunts et dettes assimilées / 1641 Emprunt en euros	543 745,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>136 050,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>136 050,00</b>
<b>Total Dépenses :</b>	<b>229 566,00</b>	<b>Total Recettes :</b>	<b>229 566,00</b>

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de la ville telle que précisée dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE A MAIN LEVEE**

<b>Nombre de Votants : 28</b>	<b>Dont présents : 27</b>	<b>Dont procurations : 1</b>
<b>POUR : 24</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 4</b> (M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,  
Martine SCHWARTZ



DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00114**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

- Frais de dossier : 500 €
- Remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts
- Disponibilité des fonds dès signature du contrat et au plus tard le 31/12/2022
- Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt ; et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
Procurations(s) : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Albino DA SILVA  
Absent(e)(s) :  
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
 Date de convocation : 09 novembre 2021.

**CRÉDIT MUTUEL - EMPRUNT**

M. Benoit KUSTER, adjoint au maire, rappelle que cette année les opérations d'investissement représentent une dépense totale de plus de 5 M€. Afin de les financer, il est proposé de contracter un emprunt complémentaire de 500 000 €.

Une consultation financière a été adressée à différents établissements financiers en vue de ce financement.

Après analyse des propositions formulées par les divers établissements financiers consultés, il est proposé de retenir celle du Crédit Mutuel.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Maire de Kaysersberg Vignoble à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 500 000 € sur une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts, au taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : taux fixe de 0,60%, disponibilité des fonds dès signature du contrat et au plus tard le 31/12/2022, les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

ENTENDU les explications du rapporteur,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE** de retenir l'offre du crédit Mutuel pour un montant de 500 000 €, sur une durée de 15 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

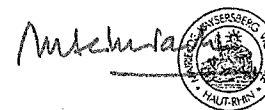
RECU EN PRÉFECTURE  
 Le 18 novembre 2021  
 VIA DOTELEC - Demais  
 068-200052603-20211115-D20210011410-DE

- Montant : 500 000,00 €,  
 - Durée d'amortissement : 15 ans  
 - Taux d'intérêt : taux fixe 0,60%

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 4 (M. Henri STOLL, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00115**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s)** : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
**Procurat(i)on(s)** : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : M. Albino DA SILVA  
**Absent(e)(s)** :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**RÉTROCESSION D'UNE BANDE DE PARCELLE ET SERVITUDE**

Mme le MAIRE expose que la société ACTA représentée par M. Marc RINALDI construit un complexe d'œnotourisme au 15c, route du Vin à KIENTZHEIM.

Dans le cadre de ce projet, un réaménagement de l'impasse de desserte des riverains est nécessaire.

A cette fin, avec l'accord du propriétaire M. Marc RINALDI :

- une bande des parcelles anciennement n° 163/31 section 164.12 d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et n° 228/31 section 164.12 d'une surface de 3 m<sup>2</sup> sera rétrocédée à titre gratuit à la commune, afin que l'ensemble de l'impasse soit de la même largeur, c'est-à-dire 5 mètres.
- une partie de l'ancienne parcelle n° 228/31 section 164.12 sera aménagée en espace de retournement pour les véhicules. Cette parcelle, propriété de M. RINALDI, sera grevée d'une servitude au profit de la commune,

M. Marc RINALDI a proposé de prendre en charge l'arpentage de ces parcelles.

Après arpentage par le cabinet ADOR géomètre expert à Colmar, les références cadastrales s'établissent comme suit :

- Ancien n° de parcelle 163/31 de 1 383 m<sup>2</sup> → Nouveaux numéros 241/31 d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et n° 242/31 d'une surface de 1 378 m<sup>2</sup>
- Ancien n° de parcelle 228/31 de 676 m<sup>2</sup> → Nouveaux numéros 243/31 d'une surface de 646 m<sup>2</sup>, n°244/31 d'une surface de 27 m<sup>2</sup> et numéro 245/31 d'une surface de 3 m<sup>2</sup>.

Enfin pour finaliser cette opération, il conviendrait de reverser dans le domaine public les parcelles créées pour harmoniser la largeur de l'impasse et affectées à la circulation générale, à savoir :

- n° 162 d'une surface de 37 m<sup>2</sup>
- n° 164 d'une surface de 12 m<sup>2</sup>
- n° 241/31 d'une surface de 5 m<sup>2</sup>
- n° 245/31 d'une surface de 3 m<sup>2</sup>

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211115-D2021001150-DE

\*\*\*\*\*

ENTENDU les explications de Mme le MAIRE,

VU la proposition de M. Marc RINALDI d'harmoniser la largeur de l'impasse

VU l'avis de la commission d'urbanisme du 21/01/2020

CONSIDERANT que l'impasse ne donnant pas de possibilité au véhicule de faire demi-tour, il est important de créer un espace de retournement,

CONSIDERANT que les parcelles n° 162, 164, 241/31 et 245/31 section 164.12 de la commune sont affectées à la circulation du public et de ce fait relèvent du domaine public

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

APPROUVE la rétrocession à la commune à titre gratuit par M. Marc RINALDI de la parcelle n° 241/31 section 164.12 d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et de la parcelle n° 245/31 section 164.12 d'une surface de 3 m<sup>2</sup> à la Ville de KAYSERSBERG VIGNOBLE,

DIT que la parcelle n° 244/31 section 164.12 d'une surface de 27 m<sup>2</sup> doit servir d'espace de retournement, et en conséquence faire l'objet d'une inscription de servitude au profit de la commune, par acte administratif

APPROUVE l'aménagement d'un espace de retournement sur la parcelle n°244/31 section 164.22 d'une surface de 27m<sup>2</sup>

DECIDE l'affectation des parcelles communales 162, 164, 241/31 et 245/31 section 164.12 d'une surface totale de 57 m<sup>2</sup> au domaine public,

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 0  
Excuses : 1  
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
EXTRAIT N°2021.00116  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule  
BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme  
Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M.  
Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia  
GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
Procurations(s) :  
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Albino DA SILVA  
Absent(e)(s) : M. Henri STOLL, M. Hubert BECKER  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES ASSOCIATIONS DE KAYSERSBERG  
VIGNOBLE

M. Henri STOLL, quitte la salle pendant la durée des débats.  
Le nombre de votant est de : 26 présents.

Mme Agnès DENTZ, Adjointe en charge des relations avec les Associations, explique à  
l'assemblée que 3 associations de Kayserberg Vignoble ont demandé une subvention  
exceptionnelle dans le cadre de leurs activités en 2021.

La Chorale Sainte Cécile de Kayserberg souhaite faire l'acquisition d'une armoire équipée  
de classeurs suspendus d'une valeur de 1020 €.  
Il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 720 €, représentant 70% de  
l'achat.

La Musique Sainte Cécile de Sigolsheim souhaite acquérir un Glockenspiel (xylophone)  
d'une valeur de 970 €.  
Il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 485 €, représentant 50% de  
l'achat.

Le KABCA, Club de Basket de Kayserberg a loué et installé un chapiteau sur le terrain de  
tennis pour accueillir les sponsors jusqu'à la fin avril 2022, dans l'attente de la fin des travaux  
d'extension de la salle Théo Faller. Une partie de la location, d'un montant total de 7.800 €  
est supportée par des mécènes  
Il est proposé d'accorder au KABCA une subvention exceptionnelle de 4000 € sur le reste à  
charge.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211115-020210011610-DE

\*\*\*\*\*

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission Culture, Animations, Relations avec les Associations  
du 19 octobre 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 720 € à la chorale Sainte Cécile de  
Kaysersberg, pour contribuer à l'achat de mobilier

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 485 € à la Musique Saint Cécile de  
Sigolsheim, pour l'achat d'un Glockenspiel

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4.000€ au KABCA, dans le cadre de la  
location d'un chapiteau pour l'accueil des sponsors du club

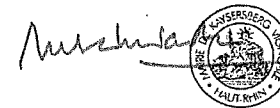
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article c/6574 du budget général de  
la Ville

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à  
signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 26	Dont procurations : 0
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de  
COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00117**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
**Séance du 15 novembre 2021**

Le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON  
Procurations : M. Hubert BECKER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Albino DA SILVA  
Absent(e)(s) :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 09 novembre 2021

**SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS POUR LES ASSOCIATIONS DE  
KAYSERSBERG VIGNOBLE**

Mme Eliane STAHL, Adjointe en charge de la Culture, explique à l'assemblée que 3 associations de Kaysersberg Vignoble ont déposé un dossier dans le cadre des appels à projets pour l'année 2021.

L'Association des Amis des Orgues de Kientzheim organise un concert de Pierre-Yves Plat le 5 décembre et demande une contribution de 2000 €, afin de financer le cachet de l'artiste et la location du piano.

Il est proposé de leur accorder une subvention pour appel à projets de 2000 €, dans le cadre du concert à organiser.

L'association Les Amis d'Alspach a organisé un concert "Sehnsucht" par l'Ensemble Choeur le 12 septembre et une exposition "De Fibres et Eau" à l'Abbaye d'Alspach et demande une contribution de 2000 € afin de financer le cachet des artistes et la mise en place de l'exposition.

Il est proposé de leur accorder une subvention pour appel à projets de 2000 €, dans le cadre du concert et de l'exposition organisés.

L'association Vidéo de la Vallée de la Weiss a organisé une rétrospective le 22 octobre à la Salle du Badhus à Kaysersberg retraçant 18 ans de sport à Kaysersberg et demande une contribution de 1000 €, afin de financer leur projet.

Il est proposé de leur accorder une subvention pour appel à projets de 1000 €, afin de participer aux frais engagés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021, **ENTENDU** les explications du rapporteur,

VIA DOTELEC - Demais

068-200052603-20211115-D20210011710-DE

VU l'avis favorable de la Commission Culture Animations Relations avec les Associations du 19 octobre 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'appel à projets de 2000 € à la l'Association Les Amis des Orgues de Kientzheim, dans la cadre de l'organisation d'un concert de Pierre-Yves Plat le 5 décembre.

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'appel à projets de 2000 € à la l'Association Les Amis des d'Alspach, dans la cadre de l'organisation d'un concert le 12 septembre et d'une exposition à l'Abbaye d'Alspach

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'appel à projets de 1000 € à l'association Vidéo de la Vallée de la Weiss de Kaysersberg, dans le cadre de la participation aux frais engagés pour leur rétrospective du 22 octobre au Badhus.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article c/6574 du budget général de la Ville

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE A MAIN LEEVE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ